
La Société française du XVIIIe siècle : Lectures extraites des Mémoires et des Correspondances

Numéro d'inventaire : 1002.00458

Auteur(s) : Paul Bonnefon

Type de document : livre

Éditeur : Librairie Armand Colin

Imprimeur : Imp. Paul Brodard

Période de création : 1er quart 20e siècle

Date de création : 1905

Inscriptions :

- lieu d'édition inscrit : Paris : 5, rue de Mézières
- lieu d'impression inscrit : Coulommiers
- tampon : Bibliothèque Salène : Léguée en 1982 à la Ville de Bernay(page de titre)
- tampon : A. Salène
- tampon sec : Hommage des éditeurs

Matériau(x) et technique(s) : papier

Description : Livre relié, couverture manquante. Dos coupé.

Mesures : hauteur : 18,5 cm ; largeur : 11,8 cm

Mots-clés : Anthologies et éditions classiques

Histoire et mythologie

Autres descriptions : Langue : français

Nombre de pages : XXIV + 413 p.

Introduction

Table des matières

autres ouvrages

A. SALENE.

La
Société française
du XVIII^e siècle

*Lectures extraites
des Mémoires et des Correspondances*

PAR

PAUL BONNEFON



Librairie Armand Colin

Paris, 5, rue de Mézières

1905

Tous droits réservés.

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

DU XVIII^e SIÈCLE

LE PARLEMENT ET LE TESTAMENT DE LOUIS XIV

Partagé entre deux siècles et entre deux règnes, Saint-Simon a vu la fin de l'un comme les débuts de l'autre, et c'est lui, qui, après avoir jugé Louis XIV et sa politique, va nous en dire les effets. Le Grand Roi en mourant laissait des dispositions testamentaires qui limitaient fortement l'autorité de son neveu le duc d'Orléans, régent du roi mineur comme parent le plus proche, et qui donnaient au contraire des avantages considérables à ses enfants adultérins, en particulier au duc du Maine, que M^{me} de Maintenon protégeait entre tous. Comment les choses vont-elles se passer, maintenant que Louis XIV n'est plus là pour y veiller? Saint-Simon nous l'apprendra, en décrivant avec son ordinaire sens du pittoresque le premier contact de ces deux pouvoirs rivaux devant le Parlement de Paris.

Moins de demi-quart d'heure après que nous fûmes en séance ¹, arrivèrent les bâtards. M. du Maine ² crevait de joie. Le terme est étrange, mais on ne peut rendre autrement son maintien. L'air riant et satisfait surnageait à celui d'audace, de confiance, qui perçaient néanmoins, et à la politesse qui semblait les combattre. Il saluait à droite et à gauche, et perçait chacun de ses regards. Entré dans le parquet ³ quelques pas, son salut

1. Elle eut lieu le 2 septembre 1715, avant huit heures du matin.

2. Fils légitimé de Louis XIV et de M^{me} de Montespan (1670-1736).

3. « *Parquet*, l'espace qui est enfermé par les sièges des juges et par le barreau où sont les avocats. » (*Dict. Acad. fr.*, 1694.)

l'autorité et la protection de ceux qui se seraient rendus les maîtres absolus du dedans et du dehors, et de Paris même par les régiments des gardes.

La dispute s'échauffait, se morcelait par phrases coupées de l'un à l'autre, lorsque en peine de la fin d'une altercation qui devenait indécente, et cédant à l'ouverture que le duc de la Force venait de me faire par-devant le duc de la Rochefoucauld, qui siégeait entre nous deux, je fis signe de la main à M. le duc d'Orléans de sortir et d'aller achever cette discussion dans la quatrième des enquêtes¹, qui a une porte de communication dans la grand'chambre, et où il n'y avait personne. Ce qui me détermina à cette action fut que je m'aperçus que M. du Maine s'affermissait, qu'il se murmurait confusément de partage, et que M. le duc d'Orléans ne faisait pas le meilleur personnage, puisqu'il descendait à plaider pour ainsi dire sa cause contre le duc du Maine. Il avait la vue basse. Il était tout entier à attaquer et à répondre, en sorte qu'il ne vit point le signe que je lui faisais. Quelques moments après je redoublai, et n'en ayant pas plus de succès, je me levai et m'avançai quelques pas, et lui dis, quoique d'assez loin : « Monsieur, si vous passiez dans la quatrième des enquêtes, avec M. du Maine, vous y parleriez plus commodément », et m'avançant au même instant davantage, je l'en pressai par un signe de la main et des yeux qu'il put distinguer. Il m'en rendit un de la tête, et à peine fus-je rassis que je le vis s'avancer par-devant M. le Duc à M. du Maine, et aussitôt après tous deux se lever, et s'en aller dans la quatrième des enquêtes. Je ne pus voir qui, de ce qui était épars hors de séance, les y suivit, car toute la séance se leva à leur sortie, et se rassit en même temps sans bouger et tout en grand silence. Quelque temps après M. le comte de Toulouse sortit de place, et alla dans cette chambre. M. le Duc l'y suivit un peu après.

1. La quatrième chambre des enquêtes.

